



Changement de domiciles des enfants suite a leur demande

Par **tomamy**, le **31/07/2008** à **10:16**

Mes enfants âgés de 12 ans et demi et 6 ans et demi m'ont fait la demande tres insistante de venir vivre avec moi. Apres avoir longuement discuté avec eux pour m'assurer qu'il ne s'agissait pas d'un caprice, j'ai accepté leur demande et en ai fait part a leur maman. Elle a acceptée puis deux jours apres elle s' y est farouchement opposée . Les enfants sont tres triste et ne veulent plus la voir. Je ne sais pas quoi faire, ils retournent chez elle dans 3 jours car c'est la fin des vacances chez moi. DOis je me saisir du jaf? Ma fille veux écrire a ce meme juge. pouvez-vous me conseiller. merci.

Par **jeetendra**, le **31/07/2008** à **11:19**

bonjour, si la résidence principale ou habituelle des enfants a été fixée par le juge aux affaires familiales chez leur mère, vous ne pouvez décider de votre propre initiative, ni même vos enfants mineurs de surcroit de changer cela.

Vos enfants peuvent à leur demande être entendu par le juge après tout ça les concerne aussi, mais il faut des arguments solides pour obtenir à votre profit la résidence exclusive des enfants surtout si votre ex femme n'est pas d'accord, demandez plutôt [fluo]une résidence alternée[/fluo], le recours à un avocat n'est pas obligatoire, cordialement